



# Evaluation SAY ON CLIMATE

UK

**centrica**

2025

Notation de transparence

58%

d'alignement avec  
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

38 %

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

=

Centrica affiche une **ambition Net Zero en 2040 pour ses opérations et 2050 pour ses clients**, avec un recours limité à la compensation (10% maximum) et un engagement à ne pas investir dans l'exploration de nouveaux gisements de gaz. L'entreprise se réfère à des scénarios alignés 1,5°C **mais déclare que ses trajectoires de décarbonation, non certifiées par un tiers externe, sont WB2°C à moyen terme** (2032 pour les émissions de ses opérations et 2030 pour celles de ses clients) **et même bien au-dessus de WB2°C avant 2032 pour les émissions de ses opérations**. De même, les émissions augmentent en 2024 par rapport à 2023, et **aucun objectif précis de réduction n'est communiqué à court terme** (avant 2030). À moyen terme, **le groupe vise -50 % d'émissions de GES en absolu pour ses opérations (2032) et -28 % en intensité pour ses clients (2030)**. Le plan d'action est détaillé sur les émissions liées aux opérations et celles des clients, mais manque de chiffrage précis, notamment sur la partie liée aux opérations. Enfin, Centrica prévoit **50 % d'investissements "verts" d'ici 2028**, sans donner suffisamment de précision sur la nature et l'allocation de ces investissements. Les rémunérations variables intègrent un critère climat mais peu ou pas pondéré et dont l'atteinte n'est pas détaillée.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT générique](#)

**Ambition Net Zero 2050**

Ambition de neutralité carbone 2040 pour les activités du groupe et 2050 pour les activités de ses clients  
Ne prévoit pas plus de 10% de compensation pour les activités du groupe et celle de ses clients

**Scénario(s) de référence utilisé(s)**

Se réfère au scénario SBTi "méthode de réduction linéaire annuelle" aligné 1,5 °C pour les opérations du groupe ainsi qu'au UK Climate Change Committee's (CCC) Balanced Net Zero (BNZ) Pathway aligné avec 1,5 °C.

Se réfère également au scénario UK Climate Change Committee's (CCC) Balanced Net Zero (BNZ) Pathway aligné avec 1,5 °C pour l'alignement des émissions de ses clients.

▷ Toutefois les trajectoires de décarbonation ne sont pas certifiées par SBTi à ce jour

▷ Avant 2030, les trajectoires ne sont pas alignées avec un scénario 1,5 °C (WB2 °C pour l'objectif 2032 sur ses opérations, bien au-dessus de WB2 °C avant 2030; WB2 °C pour l'objectif 2030 des activités de ses clients)

**Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)**

Hausse des émissions sur tous les scopes vs 2023 mais 20% de réduction sur les émissions de ses opérations et 10% de réduction de l'intensité carbone des émissions de ses clients depuis 2019

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
1 726 177tCO <sub>2</sub> (vs 1 678 457) 7%	7 706tCO <sub>2</sub> e (vs 7 383) 0%	21,860,510tCO <sub>2</sub> e (vs.21,180,922) 93%

**Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)**

▷ L'entreprise prévoit une augmentation des émissions de ses opérations jusqu'à 2030 environ (due en partie à la hausse des émissions liées au stockage de gaz et à la production d'électricité)

▷ Ne dispose pas d'objectifs précis et communiqué de réduction de ses émissions avant 2030

**Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)**

Émissions de ses opérations:

Réduction de 50% en absolu en 2032 vs. 2019

Émissions de ses clients:

Réduction de 28% en intensité de l'utilisation de l'énergie par les clients en 2030 vs. 2019 (correspondant à 27% en absolu)

▷ L'entreprise déclare que l'ensemble de ses objectifs de moyen terme (2030 et 2032) sont WB2 °C mais ces objectifs ne sont pas certifiés par un tiers externe

▷ Objectifs non alignés avec un scénario 1,5 °C

**Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)**

Net zero 2040 pour les émissions de ses opérations (95% de réduction en 2040 vs 2019) et Net zero 2050 pour les activités de ses clients

▷ Pas d'objectifs précis de réduction communiqué entre 2030 et 2050 pour les activités de ses clients (communique sur une trajectoire si les conditions actuelles sont conservées et une trajectoire Net Zero visée)

**Mesures du plan d'actions**

- Pour les actions sur les émissions liées aux opérations de Centrica:

1/Jusqu'à 2032: les leviers de réduction passent notamment par la baisse des émissions liées au transport de GNL et à la production de gaz

Pour la production et stockage de gaz, le levier de réduction le plus important, passe par exemple par : épurer les réserves de gaz d'ici le milieu des années 2030, évaluer la viabilité du CCUS sur le Net zero Hub de Morecambe, planifier la conversion à l'hydrogène sur l'installation de stockage de Rough, être un partenaire actif dans le H2HEasington et le Hub Hydrogène Humber, développer activement les projets d'hydrogène vert et bleu au RU. Objectif de 3GW de capacité de production d'hydrogène en 2030 (16,7 GW d'actifs sous gestion dans le renouvelable et actifs flexibles en 2024)

2/Après 2032: les principaux leviers de réduction sont ceux liés à la baisse des émissions sur le stockage du gaz et la production d'énergie en base

- Pour les actions liées aux émissions de ses clients:

1/jusqu'à 2030: la réduction passe par des mesures d'efficacité, des économies liées au changement de combustible, décarbonation du gaz, décarbonation du réseau d'électricité (levier le plus important) ; 2/de 2030 à 2050 : même leviers mais avec de plus fortes réductions d'émissions (notamment pour les économies liées au changement de combustible)

L'entreprise fait l'effort de publier la contribution de chaque type d'actions à la réduction des émissions et illustre avec de nombreux exemples

Elle évoque également ses actions auprès des pouvoirs publics pour être en mesure d'appliquer son plan

○ Toutefois, cette contribution pourrait être plus précise (% exact de contribution de chaque action ou type d'actions) et les mesures d'avantage chiffrées pour la partie réduction des émissions liées aux opérations (ex: sur le solaire et l'éolien?)

**Alignements des investissements CAPEX / OPEX**

Objectif de 50% des investissements totaux dans des activités vertes entre 2023 et 2028 (à travers la sécurité et la flexibilité de l'approvisionnement, la production d'énergie renouvelable et les clients), soit l'équivalent de £282 m en 2024

L'entreprise prévoit de publier son alignement taxonomique en 2026

▷ L'entreprise pourrait être plus transparente sur ce qu'elle désigne comme "activités vertes"

▷ Pourrait être plus granulaire et détaillée afin de mieux comprendre l'allocation des investissements par action

**Rémunération**

Variable annuel: 37,5% repose sur une "scorecard" composée de 14 critères dont un est intitulé "progrès envers le plan de transition climatique" (deux objectifs: être Net zero sur ses opérations en 2045\* et sur les activités de ses clients en 2050; L'entreprise déclare respecter son objectif pour le 1er et être un peu en retard pour le 2ème)

▷ Manque de transparence sur le % alloué au critère lié aux progrès sur le plan climat (1 critère sur 14 qui se partagent 37,5% du variable annuel)

▷ Manque de transparence sur la part de l'objectif atteint pour le critère lié au plan climat

▷ Pour le long terme: un critère lié au plan de transition climatique mais peu de transparence sur le % alloué et l'atteinte de l'objectif

**Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre**

Pas de vote consultatif annuel sur le rapport climat

\* l'échéance est désormais 2040

**Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie**

Pas d'engagement mais une consultation avait déjà eu lieu en 2022

Légende:

- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points



SCORE DE PERFORMANCE\*

38%

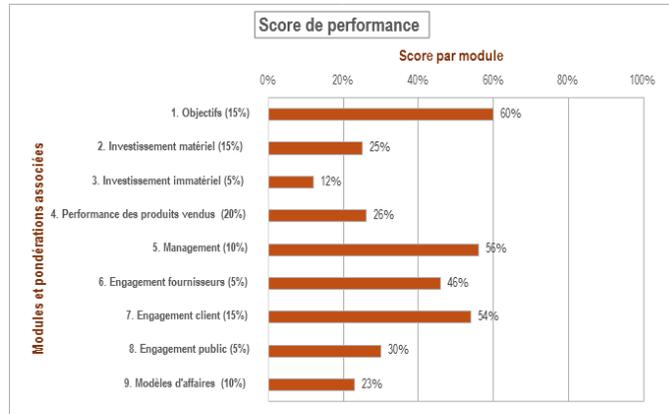
SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



## Méthodologie ACT Générique



### Catégorisation d'entreprises

1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste

2a. Entreprises « Committed »

2b. Entreprises « Performing »

3. Critères minimaux du référentiel de catégorisation ACT non atteints

Les détails sur la catégorisation ACT de l'entreprise sont disponibles page 7

## Éléments d'évaluation du plan de transition

### Score de performance

**1. Objectifs :** Centrica a fixé un objectif net zéro pour ses activités et les émissions de ses clients, sans avoir clairement défini ce que cela signifie en termes de réduction des émissions. Les objectifs de Centrica ne sont pas suffisamment ambitieux pour être alignés sur la trajectoire de transition de l'industrie pétrolière et gazière de l'AIE.

**2. Investissements matériels :** La tendance des émissions passées de Centrica liées aux investissements matériels a suffisamment diminué, ce qui est positif, mais l'entreprise prévoit que les émissions augmenteront à l'avenir. Les investissements CAPEX de l'entreprise dans des activités vertes sont encore trop faibles (31 %), mais l'entreprise s'est engagée à ne pas investir dans l'exploration de nouveaux gisements de gaz.

**3. Investissement immatériel :** Centrica ne publie pas d'informations quantifiées sur ses R&D sur la protection du climat.

**4. Performance des produits vendus :** Centrica a identifié ses niveaux d'action pour la décarbonisation de ses activités et a quantifié l'impact attendu de chaque action, ce qui est positif. Il manque encore une quantification financière des coûts associés à chaque mesure. Centrica préconise l'utilisation de l'hydrogène pour le chauffage domestique, qui est actuellement produit en grande majorité à partir de combustibles fossiles. L'entreprise devrait apporter la preuve que l'hydrogène est plus avantageux que d'autres technologies existantes, telles que les pompes à chaleur, avant de plaider en faveur de l'hydrogène.

**5. Management :** Dans l'ensemble, Centrica a mis en place une gouvernance et un plan de transition qui lui permettent de relever les défis liés au climat. D'après les données publiques disponibles, la direction n'a pas d'expertise en matière de transition vers une économie à bas-carbone. Le plan de transition devrait inclure des informations financières supplémentaires. Les incitations de la direction devraient également inclure des éléments à long terme.

**6/7. Engagement de la chaîne de valeur :** L'engagement global des fournisseurs est en place, mais des éléments clés font défaut. Centrica peut améliorer ceci en définissant une réponse en cas de non-conformité des fournisseurs aux exigences liées au climat. L'engagement des clients est également présent, mais les actions déployées devraient aussi couvrir la collaboration et l'innovation, la compensation et la motivation des clients par le biais du marketing et de l'architecture des choix.

**8. Engagement public :** Centrica possède une politique climatique et revoit ses adhésions associatives. Centrica est cependant membre de l'IOPG qui plaide pour le maintien du rôle du gaz fossile dans le futur mix énergétique. Centrica s'engage avec les autorités publiques sur le climat mais ne s'associe pas avec les autorités ou les partenaires locaux pour mettre en œuvre des politiques à long terme avec des mesures concrètes telles que des projets pilotes.

**9. Modèle d'affaires :** Centrica s'est engagée à mettre fin aux activités d'exploration et à exploiter ses réserves de gaz existantes.

**Cohérence climatique (score narratif) :** Dans l'ensemble, le modèle d'affaire et la stratégie de l'entreprise sont partiellement alignés sur la transition vers une économie bas-carbone et il est apparent que l'entreprise est en train de se repositionner stratégiquement. Malheureusement, l'entreprise est impliquée dans un projet de « carbon bomb » lié à ses activités gazières au Royaume-Uni.

**Score de tendance :** Centrica reçoit un score de tendance de =. Si l'entreprise était réévaluée dans un avenir proche, son score resterait probablement inchangé.

**Domaines d'amélioration identifiés :** Bien que l'entreprise dispose d'un reporting foumi et qu'elle explore des activités de décarbonisation, ses progrès en matière de réduction des principales sources d'émissions ne sont pas suffisants. Il est très positif que l'entreprise ait signalé l'arrêt de l'exploration pétrolière et gazière. Le plan d'action devrait être orienté vers des solutions existantes et éprouvées, telles que les pompes à chaleur et les énergies renouvelables, au lieu de se concentrer sur des technologies non éprouvées telles que le CCUS ou l'hydrogène. Le discours de l'entreprise sur le gaz fossile n'est pas assez ambitieux et Centrica est encouragée à allouer et à divulguer des ressources financières vers des solutions qui réorientent ses activités dépendantes du gaz fossile vers des solutions existantes et à impact positif pour le climat.

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

<p><b>Ambition net zero 2050</b></p>	<p>Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité</p>	<p>L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé</p>	<p>Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée</p>
<p><b>Scénarios de référence utilisés</b></p>	<p>L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes</p>	<p>L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.</p>	<p>Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie</p>
<p><b>Émissions de GES actuelles</b></p>	<p>Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise</p>	<p>Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années</p>	<p>Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Mesures du plan d'actions</b></p>	<p>Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés</p>	<p>Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)</p>	<p>Mesures peu ou pas détaillées</p>
<p><b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b></p>	<p>Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés</p>	<p>Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés</p>	<p>Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités</p>
<p><b>Rémunération</b></p>	<p>L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)</p>	<p>Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise</p>	<p>Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants</p>
<p><b>Consultation annuelle sur la mise en oeuvre</b></p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en oeuvre de la stratégie climat</p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en oeuvre de la stratégie climat dans les prochaines années</p>	<p>L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en oeuvre de sa stratégie climat</p>
<p><b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b></p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat</p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années</p>	<p>L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat</p>

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

### 1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

### 2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

### 3

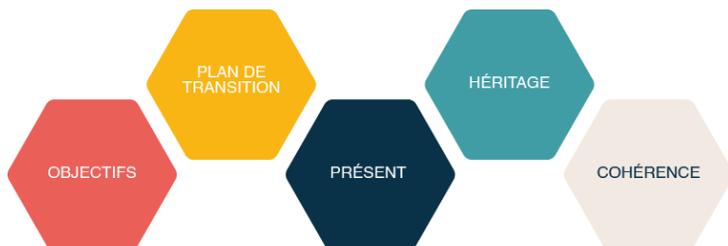
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

### 4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

### 5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

## ACT ÉVALUATION

### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

## 20



### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

## A



### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

## +



### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

## Catégorisation de l'évaluation ACT

L'objectif de cette catégorisation est de s'appuyer sur les méthodologies d'évaluation d'ACT, qui fournissent une évaluation approfondie des forces et des faiblesses des plans de transition des entreprises, et de proposer un cadre de catégorisation fournissant un signal clair sur la performance climatique d'une entreprise. Il souhaite répondre à la question suivante :

« *Qu'est ce qu'un bon score ACT?* ». ».

Toutes les informations sur ce document sont disponibles sur [ce lien](#).\*

Le référentiel de catégorisation d'évaluation ACT est le suivant :

1. Les entreprises dotée d'une stratégie de transition crédible et robuste;
2. Les entreprises dont la démarche est partiellement satisfaisante sur un ou deux des points suivants :
  - a. Entreprises « *Committed* » avec un niveau d'ambition élevé mais qui n'ont pas encore démontré leur performance climatique;
  - b. Entreprises « **Performing** » qui ont démontré une trajectoire de décarbonation pertinente mais n'ont pas publié d'objectifs de réduction.
3. Les entreprises qui ne sont pas dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste.

La catégorisation des entreprises proposée dans ce document est basée sur des seuils de performance globale, complétés par des exigences sur les niveaux de performance des sous-modules concernés, sur les scores narratifs et sur les scores de tendance. Le cadre de catégorisation est résumé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste	2a. Entreprises "Committed"	2b. Entreprises "Performing"	3. Critères minimaux du référentiel de catégorisation ACT non atteints
Critère d'application	Les critères sont cumulatifs			Les critères sont alternatifs
Score de performance global	≥ 12/20	Pas de seuils.		Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score de performance par module	Module 1 ≥ 75% Modules 2+4 ≥ 60% <i>Si pertinent :</i> Modules 6+7 ≥ 50%	Module 1 ≥ 75%	Modules 2+4 ≥ 60%	Modules 2+4 < 60%
Score narratif	≥ C global ET ≥ C sur la pertinence et la crédibilité ET Réputation			< C global <u>OU</u> < C sur la pertinence et la crédibilité <u>OU</u> Réputation
Score de tendance	= or +			-

# Méthodologie ACT

## Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
<b>2. Investissement matériel</b>	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	2.4 Emissions verrouillées de son propre parc automobile et bâtiments
<b>3. Investissement immatériel</b>	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	4.3 Emissions verrouillées des produits vendus
	4.4 Performance des services de transport sous-traités
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires
	9.3 Arrêt ou retrait progressif d'activités existantes à forte intensité carbone

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :

